

**ROBIN DES BOIS**  
A l'attention de Mme BOSSARD  
14 rue de l'Atlas  
75019 PARIS

Javené, le 29 avril 2009

Objet : Ets GOUX

Madame,

En réponse à votre courrier du 2 avril 2009, je vous précise que la commande que nous avons reçue concernant les déchets en provenance de l'entreprise Goux à COUDUN (60), porte sur des fûts ayant contenu des eaux lessiviellles et produits chimiques tels mercaptans, acides et produits phytosanitaires.

Une autre filiale du groupe, spécialisée dans ce domaine, a reçu des eaux contaminées par des PCB.

Pour les fûts concernés par votre courrier, ils ont été traités sur notre site de Javené.

L'opération sur les emballages vides a consisté à contrôler visuellement ces contenants et à les passer sur notre ligne de broyage.

Quelques contenants pour lesquels il restait un résidu ont été découpés sur la partie supérieure et égouttés dans notre fosse de stockage sur rétention. Les résidus ont ensuite été transférés en filières de traitement agréées.

L'ensemble des contenants vides a été broyé sur notre ligne interne pour ensuite être valorisé.

Les différentes aires de travail du site sont sur rétention et tous les effluents collectés au niveau de celle-ci sont orientés en filière de traitement agréée .

Nous tenons à votre disposition le détail des modes opératoires et procédures liées à la réception des déchets sur notre plate-forme de CHIMIREC JAVENE (*Procédure « R4 P01 RECEPTION DES DECHETS » et « R4 P01 MO01 CONTROLE DES DECHETS A RECEPTION »*).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utiles, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Bertrand VIVIER,  
Directeur Régional

